



**PREFET DE L'ESSONNE**

**CRITÈRES A REMPLIR POUR PRÉTENDRE A UNE ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU  
SÉJOUR (circulaire publiée le 28 novembre 2012)**

L'admission exceptionnelle au séjour implique une bonne capacité d'insertion dans la société française et la maîtrise orale au moins élémentaire de la langue française.

**Votre dossier sera instruit selon votre situation.**

**VIE PRIVEE ET FAMILIALE**

- **Si vous êtes parent d'enfant(s) scolarisé(s) :**

Vous devez justifier de 5 ans de présence en France et de 3 ans de scolarité révolus pour votre(vos) enfant(s). Vous devez également contribuer de manière effective à son éducation.

- **Si vous êtes conjoint(e) / pacsé(e) / concubin(e) d'étranger en situation régulière :**

Vous devez justifier de 5 ans de présence en France et de 18 mois de vie commune avec votre conjoint(e).

- **Si vous êtes pacsé(e) avec un français :**

Vous devez justifier de 5 ans de présence en France et de 12 mois de vie commune avec votre partenaire.

- **Si vous venez d'avoir 18 ans et êtes entré(e) en France après l'âge de 13 ans (10 ans pour les algériens) :**

Vous devez justifier d'un parcours scolaire assidu et sérieux, de la présence régulière de votre famille proche en France et de votre prise en charge financière par celle-ci.

**Les rendez-vous se prennent exclusivement par internet. Aucune demande d'admission exceptionnelle au séjour formulée par courrier ne sera acceptée.**

## COMPOSITION DU DOSSIER

### Pièces communes à toute demande AES

Lors de votre rendez-vous, vous devez **impérativement** vous munir :

- du dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour dûment complété,
- 3 photographies conformes,
- 50 euros en timbres fiscaux,
- 1 enveloppe pré-affranchie et libellée à vos nom et adresse,
- refus de séjour de l'année en cours et des deux dernières années,

et des documents suivants en **ORIGINAL et PHOTOCOPIE** :

- **pièces d'identité** : passeport en cours de validité ou attestation de dépôt d'une demande de passeport, précisant votre identité et comportant votre photographie, délivrée depuis moins de 6 mois,
- **acte de naissance**,
- **justificatif de domicile de moins de 3 mois**,

En cas d'hébergement : attestation d'hébergement + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant en cours de validité + justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant,

- **preuves de présence en France** : le dossier devra être composé de l'ensemble des documents à votre nom et datés. Ces documents devront être classés par année de délivrance.
- **preuves d'ancienneté de travail** : le dossier devra être composé de l'ensemble des bulletins de salaire ou autres preuves de travail.

**TOUT DOCUMENT PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE DOIT ETRE ACCOMPAGNE DE SA  
TRADUCTION EFFECTUEE PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE**

**Pièces spécifiques à fournir selon la demande présentée**

**VIE PRIVEE ET FAMILIALE**

**> parent d'enfant(s) scolarisé(s) :**

acte de naissance du ou des enfants + tous les certificats de scolarité,

**> conjoint(e) / pacsé(e) / concubin(e) d'étranger en situation régulière :**

- preuves de communauté de vie depuis 18 mois,

- acte de mariage, pacte de solidarité,

**> jeunes majeurs :**

- tous les certificats de scolarité depuis l'arrivée en France + tous les relevés de note des années correspondantes,

- titre de séjour ou pièces d'identité des parents + les titres de séjour ou pièces d'identité des autres membres de la famille vivant sur le territoire français,

- prise en charge financière (pièce d'identité + avis d'imposition + bulletins de salaire + attestation de prise en charge),